



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE  
PRESS RELEASE

**Contact: Ophélie Spanneut - +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 29/09/2010**  
**Référence: PR 020/2010**

### **Vote ENVI sur l'information aux patients: un soulagement pour les consommateurs européens**

La commission parlementaire de l'environnement, la santé publique et la sécurité alimentaire s'est prononcé hier sur une nouvelle législation européenne concernant l'information au grand public sur les médicaments soumis à prescription. Le BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs, se félicite des efforts du Parlement européen pour améliorer la proposition de la Commission.

Le BEUC avait fortement critiqué la proposition initiale qui aurait ouvert la voie à l'introduction de la publicité sur les médicaments soumis à prescription. Heureusement, le Parlement européen a largement modifié cette proposition qui était rédigée à l'origine dans l'intérêt des entreprises pharmaceutiques. Les députés européens, par leur vote, ont inversé l'approche : il ne s'agit plus désormais des droits de l'industrie à communiquer sur ses produits mais des droits des consommateurs à recevoir de l'information. Ils ont exigé que l'information fournie par l'industrie soit d'abord approuvée par les autorités. Ils ont également supprimé les médias papiers des moyens de communication autorisés.

Monique Goyens, Directeur Général du BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs, a déclaré :

« Nous nous félicitons du travail effectué par le Parlement européen hier, il reflète bien mieux les besoins des consommateurs. En particulier, si au regard du nouveau texte, l'industrie pharmaceutique peut toujours choisir sur quel médicament ou sur quelle maladie elle veut communiquer, au moins le Parlement européen oblige les autorités publiques à fournir de meilleures informations sur la santé, les maladies et les médicaments. »

« Nous invitons les législateurs à poursuivre leurs efforts afin d'éviter l'introduction d'un système d'information qui privilégie les médicaments 'blockbusters' et défavorise les thérapies non médicamenteuses. Les patients européens ont le droit de recevoir, de la part de sources indépendantes, une information non promotionnelle et conviviale sur les médicaments. »

FIN

BEUC, Bureau Européen des Unions de Consommateurs  
+32 (0)2 789 24 01 - [press@beuc.eu](mailto:press@beuc.eu)

**Vous voulez en savoir plus sur le BEUC? Visitez [www.beuc.eu](http://www.beuc.eu)**

**📖 [EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45](#) 📖**